



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 30201

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la circulation de la drogue dans notre pays. En effet, de plus en plus de faits divers nous confirment que les jeunes en consomment, et qu'il en résulte des drames. La drogue dite « dure » apparaît aussi, aggravant déjà le problème. Il demande au Gouvernement de préciser quelles sont les mesures prévues ou déjà prescrites pour enrayer la consommation de drogue chez les jeunes.

Texte de la réponse

Les drogues constituent des problèmes majeurs de santé publique et de déstabilisation sociale du fait de l'économie souterraine générée par les trafics. Le Gouvernement est totalement mobilisé pour protéger les jeunes de la drogue. C'est un des axes majeurs du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 qui a été adopté le 8 juillet 2008. Un objectif est de faire reculer les premières consommations et les usages de produits illicites parmi les jeunes. Ce plan prévoit également une action résolue pour réduire l'offre de produits. La prise en charge sanitaire des usagers sera diversifiée, en direction notamment des populations les plus exposées et les plus vulnérables. Le Gouvernement entend également développer la recherche fondamentale et clinique pour que soins et prévention s'améliorent, et renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de produits stupéfiants. Ces mesures feront l'objet d'une évaluation, afin d'en mesurer l'impact en particulier chez les plus jeunes. Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, doté d'une mission de lutte anti-drogue (MILAD), est activement impliqué dans la mise en oeuvre de ce plan. De nombreuses autres actions mises en place par la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales contribuent concrètement à la lutte quotidienne contre l'usage de produits stupéfiants par les jeunes. La mobilisation des forces de sécurité s'exprime notamment dans la politique résolue de lutte contre les trafics. Cette priorité incombe à l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), mais s'appuie aussi sur les groupes d'intervention régionaux (GIR), dont l'action a depuis le début de l'année 2008 été recentrée sur la lutte contre l'économie souterraine et les trafics de drogue. Leur mobilisation renforcée dans ce domaine produit déjà d'importants résultats. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2008, 1 035 faits de trafic et d'usage-revente de stupéfiants ont été établis, contre 939 lors de la même période de l'année 2007. Les seuls faits de trafic ont augmenté de 17 %. Les usages et reventes de produits stupéfiants sont également en progression de 8 %. De même, afin de renforcer la lutte contre la conduite sous l'influence de stupéfiants, des tests salivaires sont mis à disposition des forces de police et de gendarmerie depuis l'été 2008. Des actions d'information et de prévention en milieu scolaire sont également menées par les policiers formateurs anti-drogue et les formateurs-relais anti-drogue de la gendarmerie. La stratégie de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales comporte une forte dimension internationale, essentielle en la matière. C'est ainsi que la France a contribué de manière décisive à la création à Lisbonne, en 2007, d'un centre d'analyse et d'opérations contre le narco-traffic dans l'Atlantique (MAOC-N), qui regroupe 7 États européens. La France a également pris l'initiative de proposer la création, à Toulon, d'un centre de coordination pour la lutte anti-drogue en Méditerranée (CECLAD-M), qui devrait accueillir des représentants

d'États du bassin méditerranéen et être opérationnel avant la fin de l'année 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30201

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7708

Réponse publiée le : 6 janvier 2009, page 109